

Groupe de travail sur les ODD (GTCNL-ODD)

Point à l'ordre du jour: Projet de décision sur les ODD

Document No: BurAG/2016/07/08/01_a

CSA 43 – Projet de décision sur les ODD

QUESTIONS DEVANT ÊTRE PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Le Comité a examiné le document CFS 2016/43/9 "Engagement du CSA dans la promotion de l'Agenda 2030 pour le développement durable", présenté par M. Willem Olthof (UE), Président du Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD.

Le Comité:

- a) Exprime son appréciation pour le travail réalisé par le GTCNL ODD.
- b) Approuve le document (CFS 2016/43 / XX) «Engagement du CSA dans la promotion de l'Agenda 2030 pour le développement durable», préparé conformément aux décisions de la CSA 42 (CFS 2015/42 Report et CFS 2015/42/12), qui traite de la manière dont le CSA, dans son cadre institutionnel, mènera ou soutiendra des actions pour appuyer les initiatives menées par les pays dans la promotion de l'Agenda 2030 pour le développement durable et dans la réalisation des objectifs de développement durable, conformément à son mandat.
- c) Invite le GTCNL-PTPA et le GTCNL-Suivi à analyser et débattre des suggestions contenues dans cette proposition qui sont pertinentes pour leur travail (respectivement les paragraphes 9, 10, 11, 14, et le paragraphe 14) et de soumettre les résultats à la 44^e session plénière du CSA.
- d) Décide que le Comité fournira au Forum politique de haut-niveau (HLPF) des contributions convenues et régulières, selon les besoins et en temps opportun.
- e) Recommande que la contribution du CSA à la réunion 2017 du Forum politique de haut niveau (de HLPF) sous le thème ["Eradiquer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation"] soit basée sur les orientations suivantes issues de la discussion plénière:

[Conclusions plénières de la CSA43]
- f) Décide en outre que, pour la réunion 2017 du Forum politique de haut niveau, il donne mandat au Bureau du CSA pour l'approbation de la contribution du CSA, élaborée par le Groupe de travail à composition non

limitée sur les ODD, sur la base des orientations prises en plénière, à transmettre sous l'autorité de la Présidence du CSA.

- g) Encourage tous les membres du CSA et les parties prenantes à coopérer activement avec l'Assemblée générale de l'ONU et ses organes subsidiaires; de communiquer autour et disséminer les décisions du CSA dans le contexte des ODD et enfin d'améliorer la collaboration avec d'autres organismes mondiaux ou régionaux, impliqués dans le Suivi et l'analyse de l'Agenda 2030.